

**SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2014**

-==--==-
COMPTE-RENDU
-==--==-

Le Conseil Municipal s'est réuni ce mercredi 21 Mai 2014 à 18 heures 00 en la salle Jules TELL.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel et le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Madame Francine CABARET a été nommée Secrétaire de séance.

Il entame ensuite l'ordre du jour.

01) LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Après un exposé relatif aux différentes dispositions et possibilités de revalorisation de la taxe locale sur la publicité extérieure, le Maire informe que les tarifs liés à celle-ci ne pouvaient être réévalués qu' à partir de 2014 mais que l'augmentation n'a pas été appliquée par la commune.

Il propose de fixer les tarifs applicables au 1er janvier 2015 de la façon suivante :

Dispositifs	publicitaires non numériques inférieurs à 50 m ²	20 €
	publicitaires non numériques supérieurs à 50m ²	40 €
	publicitaires numériques inférieurs à 50 m ²	60 €
	publicitaires numériques supérieurs à 50 m ²	120 €
	de publicités à visée non commerciale + spectacles	Exonération de droit
	dépendant des concessions municipales d'affichage	Exonération totale
	apposés sur du mobilier urbain	Exonération totale
Pré-enseignes	non numériques supérieures à 1,5 m ²	15 €
	non numériques inférieures ou à 1,5 m ²	Exonération totale
	non numériques supérieures à 50 m ²	30 €
	numériques supérieures à 1,5 m ²	45 €
	numériques inférieures ou égales à 1,5 m ²	Exonération totale
Enseignes	numériques supérieures à 50 m ²	90 €
	de moins de 7 m ²	Exonération de droit
	superficie de plus de 7 m ² et jusqu'à 12 m ²	Exonération totale

	superficie de plus de 12 m ² et jusqu'à 20 m ²	7,50 €
	superficie de plus de 20 m ² et jusqu'à 50 m ²	30 €
	superficie supérieure à 50 m ²	30 €

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les enseignes et pré-enseignes afin de ne pas pénaliser le commerce local.

De ce fait, seul la taxe sur l'affichage a subi une augmentation

Adoptée à la majorité.

02) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants au Conseil d'Administration du CCAS au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été élus :

Mesdames Cabaret Francine, Depoorter Laurence, Bouemma Fatima, Pronnier Sabrina, Leroy Patricia et Monsieur Bernard Joël.

03) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL AU COMITÉ TECHNIQUE

Le Conseil Municipal a désigné les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants au Comité Technique. Il s'agit de :

Membres Titulaires : Messieurs Pedowski, De Sanctis, Nansion, Depoorter et Tekieli

Membres Suppléants : Mesdames Leroy, Depoorter et Messieurs Janssens, Delplanque et Lobry.

Adoptée à la majorité.

04) FORMATION DES ÉLUS

4a) CIDEFE - CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION DES ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE

Il s'agit de la convention proposée par le CIDEFE, en ce qui concerne l'organisation, au cours de l'année 2014, de sessions de formation ouvertes aux élus qui souhaitent y prendre part. Le coût de la formation par élu pour l'année 2014 sera de 696 € TTC dans la limite d'un montant maximum de 9 744 € TTC.

Adoptée à l'unanimité.

4b) IFEPR 59 - 62 - CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION DES ÉLUS DU GROUPE SOCIALISTE

Il s'agit du projet de partenariat avec L'IFEPR 59 - 62 , Institut de Formation des Elus de Progrès et Républicains. Celui-ci organisera pour l'année 2014 des sessions de formation ouvertes aux élus qui souhaitent y prendre part.

La commune versera au maximum à l' IFEPR 59-62 la somme annuelle de 7 800 € à raison de 780 € annuels par élu concerné.

Adoptée à l'unanimité.

05) RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

06) CESSION DE LOGEMENT – SIA HABITAT

Monsieur le Maire indique que la SIA D'HLM SIA HABITAT souhaite procéder à la cession d'un logement locatif social sur le territoire de la commune, situé rue Georges Brassens. Ce projet correspond aux orientations du Programme Local de l'Habitat dans sa volonté de développer l'accession à la propriété. Le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet de cession sur lequel le locataire éventuellement en place bénéficie d'un droit de préemption.

Adoptée à l'unanimité.

07) CESSION DE TERRAIN AU CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS PLATEAU SPORTIF COMPLEXE MAURICE BAQUET

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le complexe sportif Maurice Baquet ainsi que la salle portant le même nom ont été rétrocédés à la Région Nord-Pas-de-Calais.

La ville souhaite céder au Conseil Général du Pas-de-Calais, le plateau sportif attenant au collège Paul Langevin (propriété du Département).

La commission permanente du Conseil Général, lors de sa séance du 3 février 2014 a décidé d'acquérir ce plateau sportif à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal décide de céder ce plateau au Conseil Général à l'euro symbolique.

Adoptée à la majorité.

08) INSTAURATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

Le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme (décret N°2014-253 du 27 février 2014), qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2014, tendant à la simplification et à la clarification administrative de l'instruction des actes liés à l'application du droit des sols.

Il énonce que les travaux de ravalement sont dispensés de toute formalité, sauf s'ils sont situés dans des secteurs définis par l'article R 421-17-1 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise toutefois que le nouvel article R 421-17-1 du Code de l'Urbanisme ouvre la possibilité aux communes, après décision du Conseil Municipal, de maintenir sur leur territoire le régime des déclarations préalables pour les travaux de ravalement de façade, que le territoire de la commune comporte de nombreux secteurs sensibles, d'où la nécessité de contrôler les demandes de travaux de ravalement de façade, revêt un intérêt majeur.

Aussi, il propose de maintenir l'institution de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade, sur l'ensemble du territoire de la commune,

Adoptée à l'unanimité

09) VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Suite au Décret relatif à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et ce, à compter de septembre 2014, Monsieur le Maire rappelle que ce projet a débuté il y a deux ans et que celui-ci a nécessité la mise en place de plusieurs groupe de travail, une collaboration accrue entre les différents partenaires et institutions concernées. Ce projet a nécessité l'écriture d'un projet éducatif territorial qui a été transmis au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), pour validation.

Adoptée à l'unanimité

10) MOTION POUR LA DÉFENSE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DANS LE NORD PAS-DE-CALAIS

Réductions de dessertes TGV et Eurostar, suppressions de dessertes des trains d'équilibre du territoire (Paris – Cambrai – Maubeuge/Paris – Littoral sud notamment), baisse de la qualité du service TER, il ne se passe jamais longtemps sans que nous ayons à nous plaindre de la politique que mène la SNCF en direction de notre région.

Ces décisions, que la SNCF nous impose, ont des conséquences directes qui pénalisent notre collectivité et nos concitoyens, usagers actuels ou potentiels, et se traduisent notamment par une dégradation des services offerts (fermeture de gares, diminution du nombre de dessertes, restriction des horaires d'ouverture des guichets, moindre présence humaine dans les gares et dans les trains,....).

A chaque fois, le même scénario se répète, celui de décisions prises par la SNCF sans concertation, sans consultation, ni information préalable des élus locaux.

A chaque fois, c'est à posteriori que nous, élus, sommes informés des volontés ou intentions de la SNCF qui semble de plus en plus privilégier une logique purement commerciale sacrifiant, sur l'autel de la rentabilité financière, le service public, l'aménagement et le développement du territoire auxquels elle devrait aussi et avant tout répondre.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de la ville de Sallaumines réuni le 21 Mai 2014 dit son refus d'une logique exclusive de rentabilité financière, actuellement mise en avant par la SNCF et demande à celle-ci :

- le maintien d'un service public ferroviaire de qualité, sur l'ensemble du territoire régional, dont l'utilisateur est le cœur
- le maintien des dessertes par la grande vitesse des villes moyennes du Nord Pas-de-Calais, véritable innervation de notre territoire régional, et facteur d'aménagement, de développement et d'attractivité locale.

Le Conseil Municipal appelle aussi à la réunion d'états généraux du transport ferroviaire en Nord Pas-de-Calais qui réuniraient l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités locales, SNCF, RFF, usagers....)

Le Conseil Municipal en appelle enfin aux plus hautes autorités de l'Etat, Président de la République et Premier Ministre, afin qu'ils rappellent à la SNCF et à son Président les exigences de service public, d'aménagement et de développement du territoire qui ne devraient pas cesser d'être les leurs.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00
Sallaumines, le 21 mai 2014,
Le Maire,

Christian PEDOWSKI